

/ LA VRAIE RENTRÉE FISCALE DES PENSIONNÉS

septembre 2014

RAPPEL DES MESURES FISCALES DE L'ANNÉE 2013

POUR FO UN ENGAGEMENT GOUVERNEMENTAL DOIT AVOIR DE LA VALEUR.

Pour FO, il est inadmissible que certaines décisions gouvernementales dégradent notre situation financière.

Les Pensionnés en général, et surtout les plus modestes d'entre nous, sont affectés de la triple peine. A savoir :

1. Dans un premier temps, la revalorisation des pensions est reportée d'avril 2014 à octobre 2014
2. Puis, le report de l'engagement de revalorisation est prévu pour seulement octobre 2015
3. En conclusion, c'est une revalorisation « à sec », sans rattrapage sur l'année N-1



LE CONSTAT EST FAIT

Est-il utile de donner un chèque de 42 millions d'euros de crédit d'impôts à une entreprise qui déclare, après avoir signé le CICE, que non seulement elle n'embauchera pas, mais aussi que cette somme va lui permettre de « regonfler » sa trésorerie ! Honte à celles et ceux qui vont aggraver la misère *.

* La CFDT a soutenu le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, dans la lignée du MEDEF.

À vous de juger de la réalité des faits au regard de la situation des retraites en 2013.

CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE (CASA) OÙ VONT LES FONDS ?

1^{er} avril 2013, une nouvelle cotisation de 0,3% impacte nos pensions, avec l'entrée en vigueur d'un nouveau prélèvement obligatoire : la **CASA** (**C**ontribution **A**dditionnelle de **S**olidarité pour l'**A**utonomie). FO Énergie et Mines déplore que sur les 1,2 milliards d'euros collectés pour cette année 2013, seulement 100 millions d'euros soient utilisés pour l'autonomie.

Qu'en est-il du montant de la « CASA » non affecté ? Pas de réponse. Ce prélèvement supplémentaire devenu obligatoire nécessite que les montants encaissés financent réellement l'autonomie.

NOS PRÉLÈVEMENTS ET FISCALITÉ POUR 2014

UNE MESURE FISCALE PÉNALISANTE

1^{er} janvier 2014 : c'est le début de la fiscalisation des majorations de pensions accordées aux Retraités qui ont élevé 3 enfants et plus, à partir des revenus 2013.

Cette fiscalisation est d'ores et déjà visible sur les avis d'imposition reçus à ce jour.

Vous avez pu constater, de fait, une augmentation des cotisations CRDS ET CSG.

Rappel : en septembre 2013, 33% des 163 053 pensions directes et réversions payées par notre caisse, ouvraient droit à une majoration à partir de 3 enfants, non déclarable et donc non imposable.

 ***La CASA, prélèvement supplémentaire devenu obligatoire, nécessite que les montants encaissés financent réellement l'autonomie.***

LE REPORT DE LA MESURE DE REVALORISATION

La loi du 20 janvier 2014 «garantissant l'avenir et la justice du système des retraites», a reporté d'avril à octobre l'échéance de revalorisation annuelle des pensions de retraite (donc, pour 2014, du 1^{er} avril au 1^{er} octobre).

Mais quelle est la disposition réglementaire en vigueur ?

A titre exceptionnel, l'article 9 de la Loi n°2014-892 du 8 août 2014 de Financement Rectificative de la Sécurité Sociale (LFRSS) prévoit que la revalorisation annuelle des pensions de vieillesse et retraite,

servies par l'ensemble des régimes de base obligatoire de la Sécurité Sociale (CNAV, RSI, MSA, Régime des Fonctionnaires ainsi que les Régimes spéciaux dont le nôtre), **ne s'appliquerait pas au 1^{er} octobre 2014.**

QUELLES EN SONT LES CONSÉQUENCES ?

Cette loi rectificative parle de la prochaine revalorisation au 1^{er} octobre 2015.

A cette date, les pensions seront revalorisées (en fonction du coefficient annuel de revalorisation des pensions, conformément à l'évolution des prix à la consommation hors tabac, comme avant) mais **toutefois sans correction et donc sans rattrapage.**

Le pouvoir d'achat des Pensionnés est attaqué, car le gel est instauré pour 18 mois.

Par conséquent, nous resterons 2 années et demi avec la même pension brute/mois.

QU'EN EST-IL DES DÉCLARATIONS DES POUVOIRS PUBLICS ?

Par ses déclarations, le Gouvernement disait préserver les Retraités les plus modestes. En conséquence de quoi, les pensions inférieures ou égales à 1200 euros/mois ne devaient pas être touchées par ce gel.

Pour compléter cette décision, et pour ne pas pénaliser d'autre Retraités ne percevant qu'une pension légèrement supérieure, comprise entre 1200 et 1205 euros, le Gouvernement a décidé d'accorder la moitié de la revalorisation, comme cela serait applicable aux pensions allant jusqu'à 1200 euros.

Les dispositions arrêtées touchent les pensions vieillesse de droit direct ou de droits dérivés des régimes légaux ou obligatoires (dont notre régime de retraite), pour être revalorisées au 1^{er} octobre 2014. A voir et à suivre.

La décision politique du gouvernement, sauf retournement de situation, s'appliquera ainsi :

- Hausse du minimum vieillesse au 01/09/2014, qui passe de 792 à 800 euros/mois (le seuil de pauvreté dans notre Pays se situe à 987 euros).
- Les pensions jusqu'à 1200 euros percevront une prime exceptionnelle de 40 euros (plus d'augmentation).

« Le pouvoir d'achat des Pensionnés est attaqué, car le gel est instauré pour 18 mois. Nous resterons 2 années et demi avec la même pension brute/mois ».

septembre 2014

LES PENSIONNÉES ONT LES MOYENS DE SE DÉFENDRE ET SE FAIRE ENTENDRE

Les Pensionnés ne sont pas « des Résignés ».

De justes revendications sociales sont à attendre, concernant les Activités sociales qui appartiennent à tous les Salariés et anciens Salariés de nos Entreprises.

Le financement du 1 % et la gouvernance doivent perdurer, mais la gestion doit changer.

Pour atteindre cet objectif et nous montrer solidaires de nos Collègues en activité, **il faut renforcer l'influence de notre Fédération FO Énergie et Mines en allant voter et faire voter massivement lors des Elections CMCAS qui se déroulent du 24 au 27 novembre 2014.**

CES ÉLECTIONS CMCAS N'ONT JAMAIS ÉTÉ AUSSI IMPORTANTES.

N'oubliez pas que le 1 %, outre les Activités sociales et les Actions sanitaires et sociales, financent une partie de nos cotisations CSMR (même si ce n'est pas suffisant).

Ayez à l'esprit que certaines Organisations Syndicales prônent la création de Comités d'Entreprise où nous, Pensionnés FO, n'avons pas notre place !

Certains proposent un chèque de 1500 euros alors que ce n'est pas réalisable.

Pure démagogie électorale et promesse sans lendemain, qui ne pourra être tenu !

Voter est devenu plus qu'un devoir. Dans cette période de profonds bouleversements, il est absolument nécessaire d'assurer notre avenir commun avec nos Amis actifs.

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE ENGAGEMENT À L'INTÉRÊT COLLECTIF



*CMCAS
FO Créateur de Valeurs*

*En famille ou entre amis,
en vacances ou au quotidien,
nous vous accompagnons
toute l'année*

DU 24 AU 26 NOVEMBRE 2014, VOTEZ !